



Divorce, indivision, remboursement prêts et indemnités d'occupation

Par **ALexC**, le **03/11/2021** à **18:31**

Bonjour,

Une simple question, mais qui reste sans réponse malgré des recherches. Les faits: séparé, ONC m'attribuant la jouissance du bien à titre onéreux, charge de régler les frais de crédits immobiliers et charges annexes y compris l'assurance sur la tête de mme au titre des garanties...

Bien en indivision. Copropriétaire à 50/50

J'ai fait des travaux pour améliorer l'habitat et pouvoir le louer (Je n'y réside plus)

Ex mme ne paye RIEN, ni frais d'entretien, ni frais de conservation, rien...sauf 50% de la taxe foncière. Madame réclame une indemnité d'occupation, la moitié de sommes issues des locations.

Enfin, le bien a été fortement déprécié suite à un classement sans suite suite à une déclaration de catastrophe naturelle.

Puis je demander une "récompenses" pour les travaux ayant conduit à l'amélioration du prix et quid de cette indemnité ? Puis je prétendre à sa disparition, mais en contraignant mme à régler sa part des crédits ?

Merci pour l'éclairage :

ps mon avocate ne se prononce pas pour le moment...la liquidation étant pour dans des mois compte tenu de l'aspect conflictuelle de mon dossier. Je préfère prendre des infos avant...